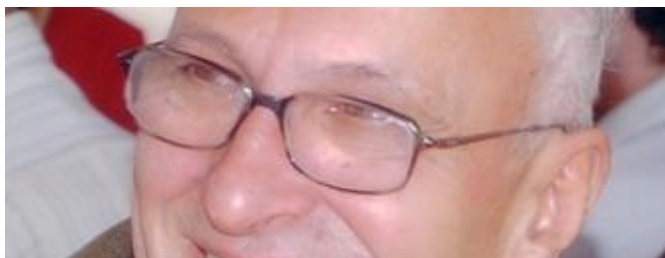


Progression ou régression facultaire ?

Jean Pierre Boutinet - 2 janvier 2015 - Je vous le donne en mille ! Mille mots pour le dire...



« La France a perdu ses facultés », titrait Le Canard enchaîné de l'époque pour évoquer les événements de Mai 1968. Aujourd'hui, situation inverse : certaines de ces Facultés devenues Unités d'enseignement et de recherche, voire Instituts ou Ecoles sont tentées par le prurit facultaire et rêvent de redevenir les Facultés d'avant 1968, pensant sans doute après une longue période de purgation hivernale, qu'elles vont resurgir sous des apparences printanières, rajeunies et sans rides. Il était temps que la France retrouve ses facultés ! Certes l'avenir confirmera ou infirmera ce bel optimisme. Comment donc comprendre un tel réenchâtement du passé et à quelles conditions peut-il tenir ses promesses ? C'est la question que se pose le passant qui voit le terme faculté fleurir sur les panneaux indicateurs qui l'orientent dans l'une ou l'autre université qu'il visite.

Constatons en première approximation que ce mode d'organisation facultaire semble situé et daté, tout spécialement en France. Certes quand les universités, spécialement à l'étranger ont déjà avec elles quelque renom et une spécificité reconnue, elles peuvent sans doute s'accommoder d'une organisation en facultés. Mais quand elles luttent pour leur survie, pour leur attractivité vis à vis des nouveaux publics étudiants à attirer ou pour leur crédibilité dans le placement professionnel de leurs étudiants diplômés à insérer, l'organisation en facultés risque de devenir tout à fait contre-productive. L'histoire l'a montré à maintes reprises, tout spécialement dans le contexte français qui depuis longtemps a développé un modèle facultaire hors sol, préférant privilégier le magistère au terrain. Si depuis Louis XV avec la création de l'École royale des Ponts et chaussées et sans discontinuer par la suite a été mis en place un autre modèle d'Enseignement supérieur, spécificité toute française, avec ses Grandes Écoles, Instituts d'université et Écoles supérieures, c'est bien pour parer aux carences et limites du modèle initial, tel qu'il s'est acclimaté à notre pays.

C'est dire, au niveau français du moins, que le mot faculté ne laisse pas indifférent ; il résonne fort dans notre inconscient collectif ; ainsi quand par exemple on prête l'oreille aux propos qui peuvent s'échanger aujourd'hui ici ou là, concernant les facultés renaissantes, on ne peut qu'être frappé par les deux mêmes préoccupations qui reviennent sans arrêt dans les conversations : qui sera nommé ou élu doyen ? comment bien délimiter le champ disciplinaire nous concernant ? Voilà les deux incontournables de toute faculté, circulant d'un imaginaire à l'autre, qui meublent l'inconscient facultaire : le prestige du pouvoir et son rayonnement d'une part, le pré carré disciplinaire et son espace à protéger de l'autre. A ces deux incontournables s'en trouvent associés deux autres produits par l'imaginaire facultaire : le renforcement individualiste des pratiques qui cloisonne, divise et annihile l'essai de travail en

équipe, la déprofessionnalisation des formations dispensées qui recentre la faculté sur elle-même au prix d'une méconnaissance de son environnement. Ainsi évoquer des questions facultaires c'est se préoccuper d'organisation des champs disciplinaires, de promotion au grade de doyen, vice doyen ou assesseur, mais ne s'intéresser à la recherche que secondairement, une fois les deux premiers problèmes en priorité résolus ; quant à la professionnalisation par les stages et le développement de relations de coopération avec l'environnement, on les passe sous silence car l'organisation facultaire ne sait pas faire. Des trois grandes et prestigieuses facultés professionnelles issues des universités médiévales, théologie, droit et médecine, seule la dernière a gardé aujourd'hui des ambitions professionnelles mais à quel prix, car elle semble les assumer par procuration, quel que soit le site universitaire en cause ; elle délègue en effet sa formation professionnelle aux structures hospitalières de rattachement, les fameux CHU (Centres hospitaliers universitaires), sitôt que ses étudiants ont réussi leurs années d'études du 1er cycle organisées de façon assez souvent scolaire, il faut le reconnaître. Les CHU constituent présentement le cadre de préparation des internats, des thèses et des spécialités ; ainsi le rattachement de la faculté de médecine à une structure qui paradoxalement la marginalise, le CHU, se traduit concrètement pour les enseignants par un statut spécifique et inédit dans le monde facultaire et universitaire, celui envié de P.U. P.H., (Professeur des universités, praticien hospitalier). Dans ce statut les deux titres sont destinés à se renforcer dans leur prestige réciproque, celui du théoricien, celui du praticien. De ce fait les facultés de médecine sont les seules qui, grâce aux hôpitaux qui les bordent reconnaissent à leurs enseignants à côté des tâches pédagogiques, la légitimité d'une pratique professionnelle, celle dernière étant en charge de valoriser la première. Mais qu'en est-il des autres facultés, elles qui n'ont pas d'instances auxquelles se rattacher, faisant office d'hôpitaux ?

Revenons donc aux deux premières facultés professionnelles que nous avons évoquées, le droit et la théologie qui ont abandonné tout professionnalisme depuis longtemps ; dans un certain nombre de cas, ces facultés ont délégué ou transféré leurs compétences de professionnalisation à des Instituts créés dans leur environnement, par exemple un Institut de pastorale catéchétique pour une Faculté de Théologie, un Institut d'études politiques ou d'administration pour une faculté de droit. Ces instituts d'abord marginaux par rapport aux dites facultés sont devenus au fil du temps centraux, positionnés d'ailleurs souvent de façon conflictuelle et concurrentielle par rapport aux dites facultés, parce que dotés de par leur professionnalisation d'une image de marque beaucoup plus gratifiante que celle de la faculté de rattachement ou de proximité.

C'est ainsi par ses usages, ses simplifications et ses approximations que le concept de faculté est devenu réducteur, tout du moins dans notre espace culturel. Délaissant les pratiques professionnelles, il s'est replié sur des disciplines autarciques, laissant aux Ecoles supérieures et Instituts d'université concurrents le soin de reconstituer dans leurs formations le couple théorie-pratique en germe dans l'université médiévale et ce à travers les quatre missions inséparables que la plupart des Ecoles et Instituts poursuivent :

- Proposer aux étudiants des modèles de formation initiale et continue pertinents au regard des conjonctures situationnelles et de leur évolution ;
- Développer des chantiers de recherche fondamentale et appliquée susceptibles de se prolonger, en recherche-action, dans les champs disciplinaires ou professionnels des enseignants en vue de la production de savoirs et savoir-faire nouveaux ;
- Professionnaliser les formations en offrant aux étudiants stages et pédagogies de l'alternance, susceptibles de conduire à des analyses de pratiques structurantes et de constituer des gages d'insertion ;
- Initier de façon contractuelle la réalisation d'interventions ou de prestations professionnelles

associant enseignants et étudiants pour répondre aux demandes des collectivités publiques, entreprises, établissements environnants ; ces interventions et prestations ont pour fonction de contribuer en même temps à l'autofinancement de la structure financière universitaire.

Certes dans le concret quotidien ces missions sont diversement remplies et dans la vie des Instituts et Ecoles, l'ambition affichée a été parfois trahie ou ne fut pas conduite jusqu'à son terme, ce qui peut justifier l'actuel retour facultaire ; cette ambition demeure toutefois comme perspective régulatrice sur le long terme si l'on veut assurer l'insertion des nouvelles générations, en charge de promouvoir des changements innovants alors que la tentation du repli facultaire sur l'anecdotique du décanat ou du découpage disciplinaire s'aborde cette ambition.

Ce qui est à retenir de l'université actuelle qui prolonge l'ancienne universitas médiévale, ce n'est pas le fait d'être le lieu où s'élabore les savoirs universels, ce qui constitue un contre sens fréquent commis bien souvent par les tenants de la légitimité facultaire pour tenter de donner un contenu rapide et approximatif au concept d'université. Ce qui est au contraire à retenir comme vital pour une université, c'est la rencontre en son sein de générations différentes et de corporations hybrides, les unes plus disciplinaires, les autres davantage professionnalisantes mais les unes et les autres constituant un espace de solidarité et de créativité attentif aux besoins émergents d'un environnement qui les sollicitent en permanence. Or l'université actuelle, dans son souci de se parer à nouveau des plumes de ses facultés, saura-t-elle renoncer au virus disciplinaire invasif, en relevant le défi de la professionnalisation déjà assumé par l'université médiévale mais trop souvent oublié par la suite ? Si oui, à quelles conditions ?